

Compte-rendu du CDEN - 23 juin 2017

Le CDEN commence à 16h, à la Préfecture.

Sont présents : M. Le Méhauté, Préfet de la Haute-Vienne ; Mme Orlay, Inspectrice d'Académie DASEN de la Haute-Vienne ; Mme Yahiaoui, Secrétaire Générale de l'IA ; M. Bustreau, IEN adjoint ; Mme Morizio, vice-présidente du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et d'autres élus du CD 87 ; des maires ; des représentants de parents d'élèves (FCPE, AAPE) et de la FOL ; des DDEN ; des maires ; M. Czekala pour l'Administration et des représentants des organisations syndicales FSU, Unsa, FO et Sgen-CFDT.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Approbation des PV du 15 février 2017
- ❖ Mesures de carte scolaire : ajustements
- ❖ Rythmes scolaires
- ❖ DDEN : renouvellement quadriennal

Mme Morizio, vice-présidente du CD 87, rebondit sur **la déclaration liminaire du Sgen-Cfdt** en s'y associant.

Elle dit en effet regretter profondément l'absence d'évaluation du système mis en place depuis 2013 et la publication annoncée de ce décret qui « balaie tout d'un revers de main », sans évaluation ni accompagnement. « Avant de changer, il faut évaluer », ajoute-t-elle, avant de faire part d'un certain nombre d'inquiétudes par rapport à la précipitation de ces réformes.

APPROBATION DES PV

Les PV du CDEN du 15 février sont adoptés.

AJUSTEMENTS DE CARTE SCOLAIRE

La DASEN rappelle les éléments de contexte de la carte scolaire :

30 101 élèves à accueillir à la rentrée de septembre 2017 dans le premier degré.

Pour rappel, la prévision de février 2017 était de 30 030, soit une hausse de 71 élèves.

Limoges :

- fermeture à l'école maternelle de Landouge ;

- ouverture à l'école élémentaire Joliot-Curie et à la maternelle Cognac ;

La DASEN annule en revanche la fermeture envisagée sur l'école La Bastide René Blanchot, car elle se dit en accord avec les éléments de contexte et les arguments avancés par les OS en CTSD sur la situation pédagogique particulièrement difficile de cette école.

Elle précise en outre qu'elle ne souhaite pas de fermeture ailleurs sur Limoges pour compenser cette annulation, malgré le cadre du rééquilibrage mis en place sur la ville.

Hors Limoges :

- Transfert d'1 classe à Solignac, de l'école élémentaire Joseph Mazabraud vers l'école primaire Val de Brianç ;
- 1 fermeture à l'école primaire de St Bonnet de Bellac ;
- 1 ouverture à la maternelle du Dorat ;
- 1 ouverture à l'école primaire Guy Monnerot de Boisseuil (+ création du dispositif ARAMIS) ;

En ce qui concerne les situations évoquées en CTSD de St Cyr, Vayres et du RPI Champagnac – Champsac, la DASEN après réflexion déclare ne pas pouvoir mettre de moyens car elle ne souhaite pas sacrifier la brigade départementale, « la pression des enseignants et des parents d'élèves étant forte à ce niveau ».

Cependant, elle s'engage à regarder à la rentrée les flux d'élèves pour ces 3 situations qui seront mises sous surveillance.

Devant notre déception de ne pas avoir vu notre demande aboutir, elle reconnaît qu'il y a divergence des points de vue, divergence des analyses, mais que cela ne doit pas nous empêcher de travailler ensemble pour le bien commun.

Elle rappelle que d'autres écoles sont dans une situation proche de celles-ci, puisqu'il reste notamment 17 écoles à 1 classe dans notre département, qui sont toutes en RPI.

Concernant le problème du volume des postes en Haute-Vienne, elle admet qu'il est réel mais que ce n'est pas le lieu du débat et « qu'elle doit faire avec les moyens qu'elle a en sa possession ».

Le taux d'encadrement E/C de la Haute-Vienne à 5,16 demeure insuffisant et encore loin de la moyenne nationale.

Le Recteur a, comme dans de nombreuses autres académies, demandé à ouvrir la liste complémentaire du CRPE (d'une trentaine de postes) mais cette décision dépend d'un arbitrage interministériel et Bercy a plutôt tendance à serrer les cordons de la bourse en ce moment, on le sait tous...

VOTE : 2 voix CONTRE (dont 1 Unsa sur 3) et **8 ABSTENTIONS** (4 FSU, 1 FO, 2 Unsa sur 3 et 1 Sgen-CFDT)

RYTHMES SCOLAIRES

Olivier Reymbaut, chargé de mission à la DSDEN, présente une synthèse du document de 96 pages : 45 communes dont le PEDT arrivait à l'échéance des 3 ans cette année ont une reconduction des horaires.

4 communes n'ont pas encore répondu : Aureil, Eymoutiers, La Croisille et St Martin de Jussac.

21 communes sont en attente de renouvellement du PEDT, avec proposition d'une nouvelle OTS.

La DASEN rappelle l'importance à ses yeux de l'articulation entre temps scolaire et temps éducatif. Elle indique que les maires ont tous reçu un courrier la veille du CDEN leur expliquant ce qui allait probablement se passer : possibilité de retour à 4 jours sous réserve d'un consensus mairie, conseil d'école, EPCI, parents.

Elle rappelle que l'intérêt de l'enfant doit primer avant tout, puis précise que beaucoup de communes sont encore dans l'interrogation.

M. Reymbaut précise qu'une dizaine de communes ont interpellé la DSDEN à ce sujet, 4 d'entre elles ayant déjà fait une demande formelle de retour aux 4 jours, mais les dossiers sont tous incomplets (2 demandes de mairies seules et 2 de conseils d'école mais sans avis des mairies correspondantes).

Mme Morizio évoque la question des transports, dont l'importance budgétaire aura forcément un fort impact sur cette problématique liée au décret Blanquer.

Mme Tuyeras, élue du CD 87, parle du fonds de soutien et s'interroge. Différentes rumeurs circulent en effet, certaines disent qu'il sera attribué par l'Etat jusqu'en 2018, d'autres en 2019.

Elle précise que c'est évidemment une question fondamentale qui influera fortement sur la décision des municipalités.

DDEN : MODIFICATIONS

Luce Magne, présidente de l'union 87 des DDEN, parle de son optimisme pour les 4 ans à venir. 267 DDEN ont été désignés lors de ce renouvellement quadriennal.

Très sensible au travail en équipe, Mme Magne déclare ne pas s'opposer au choix de certains collègues qui préfèrent travailler seuls, même si elle préférerait à titre personnel qu'il y ait un ralliement à l'équipe.

QUESTIONS DIVERSES

La piscine de St Pardoux vient d'ouvrir, toutes les demandes des écoles seront-elles acceptées ?

Mme Morizio répond que c'est son souhait mais qu'elle n'a pas la réponse pour le moment. Il s'agit d'un outil public et à forte vocation touristique, déjà très demandé, mais le maximum sera fait pour répondre au mieux aux besoins des écoles.

La séance est levée à 17h20.

Pour le Sgen-Cfdt Limousin,

Didier Marec